

Conditions générales du Service de pièces de rechange Roto pour le traitement des pièces de rechange/accessoires (version : janvier 2022)

§ 1. Généralités

- (1) Les présentes Conditions Générales (ci-après : « CG ») de la société

Roto Frank Professional Service GmbH (ci-après : « Roto »)

Wilhelm-Frank-Platz 1, 70771 Leinfelden-Echterdingen, Allemagne

Téléphone : +49 (0) 711 / 7598 2221

Téléfax : +49 (0) 711 / 7598 74512

E-mail : professional-service@roto-frank.com

N° TVA : DE316 970 551

N° du registre de commerce du Tribunal d'instance de Stuttgart : HRB 762331

Directeurs : Dr. Christian Faden

s'appliquent à toutes les commandes effectuées via le Service de pièces de rechange Roto (voir pour cela <https://www.roto-spareparts.com>), indépendamment du fait que le client soit un consommateur ou un entrepreneur.

- (2) Tous les accords conclus en rapport avec la commande ou la demande d'offre du client sont stipulés de manière définitive dans le contrat de vente conclu par les deux parties par le biais de l'offre et de l'acceptation ainsi que dans les CG. Par l'acceptation de l'offre de Roto, le client déclare accepter la validité des présentes CG. Celles-ci s'appliquent de manière exclusive ; d'éventuelles conditions dérogatoires du client ne seront pas reconnues à moins que Roto n'approuve leur validité expressément et par écrit.
- (3) La langue contractuelle est l'allemand.
- (4) Les droits revenant à Roto en vertu de dispositions légales ou conformément à d'autres accords au-delà des prestations mentionnées ici demeurent intacts et ne sont pas restreints par les présentes CG.

§ 2. Conclusion du contrat

- (1) Les demandes ou commandes du client effectuées par courrier postal, par télécopie, par un outil en ligne, par e-mail ou par téléphone sont sans engagement. Par sa demande ou « commande », le client demande uniquement à Roto de lui soumettre une offre de conclusion d'un contrat.
- (2) Sur la base des indications apportées par le client, Roto établit une offre écrite de conclusion d'un contrat et envoie celle-ci par e-mail au client (ci-après : « offre »). Roto est liée à son offre pour une durée de trois semaines. L'e-mail d'offre donne au client la possibilité d'effectuer en ligne le paiement correspondant à l'achat des marchandises demandées. Les autres détails résultent de l'offre. Le client accepte l'offre en effectuant le paiement des marchandises. La finalisation réussie du paiement donne lieu à la conclusion du contrat.

§ 3. Reprise de pièces exemptes de défauts

La reprise par Roto de pièces livrées exemptes de défauts a uniquement lieu sur une base facultative et peut être refusée par Roto sans indication de motifs. Aucune prétention légale à cela n'existe. En cas de retour de pièces exemptes de défauts, Roto se réserve le droit de retenir une partie du prix de vente pour la remise en stock des pièces (valeur de la marchandise < 250€ = 50% ; valeur de la marchandise > 250€ = 30%).

Les envois de retour non affranchis ou insuffisamment affranchis ne sont pas acceptés par Roto.

Les droits légaux des consommateurs concernant le retour de marchandises au sens du § 13 du Code civil allemand (BGB), et notamment le droit de rétractation exposé ci-après, demeurent intacts.

§ 4. Rétractation du consommateur, exclusion de la rétractation

- (1) Les consommateurs disposent d'un droit légal de rétractation sur lequel des informations sont apportées ci-dessous. Un consommateur est toute personne physique concluant un acte juridique à des fins qui ne peuvent principalement pas être attribuées à ses activités professionnelles commerciales ou indépendantes (§ 13 du Code civil allemand (BGB)).

(2)

Information relative à la rétractation
<p>Droit de rétractation</p> <p>Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat dans un délai de quatorze jours sans devoir indiquer de motifs.</p> <p>Le délai de rétractation s'élève à quatorze jours à compter du jour où vous-même ou un tiers nommé par vos soins et n'étant pas le transporteur avez ou a pris possession des marchandises. Lorsque les marchandises sont livrées en plusieurs colis partiels ou en plusieurs pièces, le délai de rétractation commence dès que vous-même ou un tiers nommé par vos soins et n'étant pas le transporteur avez ou a reçu le dernier colis partiel ou la dernière pièce.</p> <p>Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez informer notre société :</p> <p style="text-align: center;">Roto Frank Professional Service GmbH Wilhelm-Frank-Platz 1 70771 Leinfelden-Echterdingen Allemagne</p> <p style="text-align: center;">Téléphone : +49 (0) 711 / 759 8 2221 (non surtaxé) Téléfax : +49 (0) 711 / 759 8 74512 (non surtaxé) E-mail : spareparts-support@roto-frank.com</p> <p>moyennant une déclaration univoque (par ex. par lettre envoyée par la poste, téléfax, e-mail ou par téléphone) de votre décision de vous rétracter du présent contrat. Pour cela, vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-joint, l'usage de celui-ci n'étant toutefois pas obligatoire. Pour respecter le délai de rétractation, il vous suffit d'envoyer la déclaration de l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.</p> <p>Conséquences de la rétractation</p> <p>Si vous faites usage de votre droit de rétractation, nous vous transmettrons dans les plus brefs délais (par ex. par e-mail) une confirmation de la réception de cette rétractation. Lorsque vous vous rétractez du présent contrat, nous devons vous rembourser tous les paiements que nous avons reçus de votre part, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires résultant du fait que vous avez choisi un type de livraison autre que la livraison standard à prix avantageux que nous proposons), et ce dans les plus brefs délais et tout au plus sous quatorze jours à compter de la date à laquelle votre déclaration de rétractation du présent contrat nous est parvenue. Pour ce remboursement, nous utilisons le même moyen de paiement que celui que vous aviez utilisé lors de la transaction initiale, sauf accord contraire expressément conclu avec vous ; des frais ne vous seront en aucun cas facturés en raison de ce remboursement. Nous pouvons refuser le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu la marchandise en retour ou jusqu'à ce que vous ayez apporté la preuve que vous avez renvoyé la marchandise, la date la plus proche étant respectivement retenue.</p> <p>Vous devez nous renvoyer ou nous remettre la marchandise dans les plus brefs délais et en tout état de cause au plus tard sous quatorze jours à compter de la date à laquelle vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat. Le délai est respecté dès lors que vous envoyez la marchandise avant l'expiration du délai de quatorze jours.</p> <p>Les frais directs du renvoi de la marchandise sont à votre charge. Vous ne devez assumer une éventuelle perte de valeur de la marchandise que si cette perte de valeur est due à une manipulation de la marchandise qui n'était pas indispensable à la vérification de la qualité, des propriétés et du mode de fonctionnement de la marchandise.</p>

- Fin de l'information relative à la rétractation -

(3) Reproduction du modèle légal de formulaire de rétractation

Modèle de formulaire de rétractation	
(Si vous souhaitez révoquer le contrat, veuillez remplir le présent formulaire et nous le renvoyer).	
À: Roto Frank Professional Service GmbH Ersatzteil-Service Wilhelm-Frank-Platz 1 70771 Leinfelden-Echterdingen Allemagne E-Mail: spareparts-support@roto-frank.com	
Par la présente, je/nous (*) révoque/révoquons le contrat conclu par moi/nous (*) pour l'achat des biens suivants: Commandé le (*)/ Reçu le (*): _____ Nom(s) du/des consommateur(s): _____ Adresse(s) du/des consommateur(s): _____ _____ Numéro de commande: _____ Numéro de bon de livraison: _____ Numéro de facture: _____	
Articles que vous souhaitez annuler:	
Numéro d'article	Nombre de pièces
Date / Signature(s) du/des consommateur(s) (uniquement pour la communication sur papier)	

(*) Biffer les mentions inutiles.	

Nous mettons également à votre disposition le présent modèle de formulaire de rétractation sur notre site Internet à l'adresse <https://www.roto-spareparts.com/de/downloads> sous forme de téléchargement.

§ 5. Étendue de la prestation

- (1) L'offre de Roto est déterminante concernant l'étendue de la prestation. Pour être valides, toutes modifications de l'étendue de la prestation par le client requièrent la confirmation écrite de Roto.
- (2) Si le client a chargé Roto de livrer des marchandises, la prestation de conseil apportée par les collaborateurs de Roto dans ce cadre est exclusivement limitée aux produits de la société Roto. Dans la mesure où des composants faisant partie du programme de produits de Roto sont combinés avec des composants d'autres fabricants, la prestation de Roto ne s'étend pas auxdites pièces des autres fabricants ou à la combinaison des différents produits.

§ 6. Emballage, expédition, délai de livraison

- (1) L'emballage et l'expédition sont payants. La livraison est effectuée départ entrepôt à l'adresse de livraison indiquée par le client. Les frais de la livraison peuvent varier en fonction de la taille du colis et du pays de destination. Ceux-ci sont indiqués dans l'offre. Une livraison aux consommateurs ne peut avoir lieu qu'à l'intérieur de l'UE.
- (2) La livraison de marchandises en stock a lieu au plus tard dans les 10 jours ouvrés (du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés) suivant l'acceptation de l'offre. Du reste, les délais de livraison estimés et indiqués par Roto sont sans engagement.
- (3) Roto livre la marchandise commandée soit par elle-même, soit par l'intermédiaire d'un tiers mandaté à l'adresse de livraison indiquée par le client. D'une manière fondamentale, les livreurs sont uniquement tenus de déposer la livraison sur le bord du trottoir.

§ 7. Modalités de paiement

- (1) Roto propose diverses modalités de paiement.
- (2) Roto se réserve le droit d'exclure certains types de paiement au cas par cas.

§ 8. Garantie légale et information relative au règlement en ligne des litiges

- (1) En cas de livraison défectueuse des marchandises, le client dispose des droits légaux résultant de la présence de défauts, sauf disposition contraire stipulée à l'alinéa 2 pour les entrepreneurs.
- (2) Pour les entrepreneurs, le délai général de prescription pour les prétentions résultant de défauts matériels ou de vices de droit, en dérogation au § 438 Al. 1 N° 3 du Code civil allemand (BGB), s'élève à un an à compter de la livraison. La détermination du type d'exécution a posteriori est transmise à Roto.
- (3) La Commission de l'UE met à la disposition des consommateurs une plateforme Internet pour le règlement en ligne des litiges (la « plateforme RLL »). La plateforme RLL sert de point de contact pour le règlement extrajudiciaire de litiges concernant les engagements contractuels résultant de contrats de vente en ligne entre consommateurs et entrepreneurs.
La plateforme RLL est accessible via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/consumers/odr>

§ 9. Obligations d'information conformément au § 36 de la loi allemande sur le règlement des litiges pour les consommateurs (VSBG)

Roto n'est ni tenue ni disposée à prendre part à des procédures de règlement de litiges devant une commission de conciliation pour consommateurs.

§ 10. Responsabilité de Roto

Roto assume une responsabilité illimitée en cas de dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé. Il en va de même en cas de faute intentionnelle et de négligence grave. En cas de négligence légère, Roto n'est responsable que dans la mesure où des obligations contractuelles essentielles sont violées (obligations dont l'exécution conditionne la réalisation correcte du contrat et au respect desquelles le partenaire contractuel s'attend ordinairement et doit pouvoir s'attendre). En cas de violation de telles obligations, la responsabilité est limitée aux dommages dont l'apparition doit être typiquement prévue dans le cadre de ce contrat. Les limitations de responsabilité susmentionnées s'appliquent également en cas de violations d'obligations par ou en faveur des personnes dont la faute est imputable à Roto en vertu de dispositions légales. Elles ne s'appliquent pas dans la mesure où Roto a dissimulé frauduleusement un défaut ou a pris en charge une garantie concernant la qualité de la marchandise, ni concernant les droits de l'acheteur conformément à la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits défectueux (Produkthaftungsgesetz).

§ 11. Force majeure

- (1) Dans la mesure où Roto est empêchée d'exécuter ses obligations contractuelles - et notamment la livraison des produits - en raison d'un cas de force majeure, Roto est exemptée de son obligation de prestation pour la durée de l'empêchement assortie d'un délai de redémarrage adéquat sans être tenue de verser des dommages-intérêts au client. Il en va de même lorsque l'exécution des obligations par Roto est entravée de manière inacceptable ou rendue temporairement impossible par des circonstances imprévisibles et non imputables à Roto, en particulier par des conflits de travail,

mesures prises par les pouvoirs publics, pénuries d'énergie, empêchements de livraison chez un fournisseur ou perturbations majeures de l'exploitation. Ceci vaut également lorsque ces circonstances surviennent chez un sous-fournisseur. Ceci s'applique de même lorsque Roto est déjà en retard. Dans la mesure où Roto est exemptée de son obligation de prestation, Roto restituera les éventuels acomptes versés par le client.

- (2) À l'expiration d'un délai adéquat, Roto est en droit de résilier le contrat lorsqu'un tel empêchement perdure plus de quatre mois et que Roto n'est plus intéressée par l'exécution du contrat suite à cet empêchement. À la demande du client, Roto déclarera après l'expiration du délai si elle compte faire usage de son droit de résiliation ou fournir les prestations dans un délai approprié.

§ 12. Protection des données

- (1) Les données à caractère personnel du client sont traitées et enregistrées dans la mesure où ceci est nécessaire à la réalisation et à l'exécution du contrat et/ou tant qu'une obligation de conservation existe en vertu de dispositions légales. Le client déclare accepter cette démarche. Une transmission des données du client à des tiers n'a lieu que si ceci est nécessaire à la réalisation et à l'exécution du contrat (par ex. transmission de données à une entreprise d'expédition chargée de la livraison de la marchandise ou à un prestataire de services de paiement pour l'exécution des paiements). Aucune autre transmission des données du client à des tiers et aucune utilisation des données à des fins publicitaires n'ont lieu en l'absence de consentement explicite du client.
- (2) Une fois le contrat entièrement exécuté et le paiement intégralement effectué, les données du client sont bloquées pour toute utilisation ultérieure puis effacées à l'expiration des délais de conservation relevant du droit fiscal et commercial, à moins que le client n'ait expressément consenti à une poursuite de l'utilisation de ses données.
Vous trouverez d'autres informations concernant la nature et l'étendue du traitement de données et concernant vos droits dans notre politique de confidentialité : <https://www.roto-spareparts.com/de/datenschutz>

§ 13. Dispositions finales

- (1) Une cession de créances du client requiert dans tous les cas l'approbation écrite de Roto, celle-ci ne pouvant pas être refusée sans motif.
- (2) Le client n'est en droit de procéder à une compensation ou à une rétention ou d'invoquer l'exception de l'inexécution du contrat que si les contre-prétentions sont constatées comme étant exécutoires, reconnues ou incontestées.
- (3) Le droit allemand est applicable, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Ceci n'affecte pas les dispositions impératives concernant les consommateurs qui doivent être appliquées en faveur du client.
- (4) Lorsque l'acheteur est un commerçant au sens du Code de commerce allemand (HGB) ou une personne morale de droit public, la juridiction exclusivement compétente – également sur le plan international – pour tous litiges résultant directement ou indirectement de la relation contractuelle est Stuttgart. Les dispositions légales prioritaires, en particulier concernant des compétences exclusives, demeurent intactes.
- (5) Dans l'éventualité où une disposition des présentes CG s'avèrerait nulle, ceci n'affecterait aucunement les dispositions restantes.